

**Projet d'arrêté du 26 juin 2006 de MM. Jean-Marc Froidevaux, Armand Schweingruber, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, Mmes Florence Kraft-Babel et Marie-France Spielmann relatif à la mise en œuvre du rapport M-563 A et P-170 A sur l'Espace Rousseau.**

(accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 27 juin 2006)

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Attendu:

- que la conclusion de la commission des arts et de la culture, ensuite de son examen des objets précités, conclut: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter sans délai un projet d'arrêté permettant la réouverture de l'Espace Rousseau au 40, Grand-Rue dans les conditions ayant présidé à son exploitation jusqu'en décembre 2005.»;
- que, par le passé, l'Espace Rousseau recevait une subvention annuelle de 50 000 francs destinée à la couverture de ses frais de fonctionnement;
- que cette somme ne lui était pas allouée directement par la Ville de Genève, mais par la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA), fonds aujourd'hui épuisé en raison de la fermeture du Casino de Genève;
- que la réouverture sans délai de l'Espace Rousseau commande qu'une semblable subvention lui soit allouée par la Ville de Genève pour les années à venir;
- que toutefois, pour l'exercice 2006, une demi-subvention est convenable;
- qu'il y a lieu de prévoir un montant de 25 000 francs en faveur de la Fondation de l'Espace Rousseau,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sept de ses membres,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 25 000 francs en faveur de la Fondation de l'Espace Rousseau.

*Art. 2.* – La dépense supplémentaire sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement de la Ville 2006, ou par un revenu supplémentaire équivalent.

*Art. 3.* – La dépense susmentionnée figurera aux comptes 2006.